

La Foulée Renanaise, club d'athlétisme de Saint-Renan, accueille des jeunes à partir de 7 ans et des adultes de tout âge.

Son activité première s'attache à la prise en charge des jeunes de 7 à 18 ans par le fonctionnement de son ÉCOLE D'ATHLÉTISME.

Le club est affilié à la Fédération française d'athlétisme (F.F.A.); y sont licenciés les jeunes de l'école d'athlétisme et les adultes qui visent de façon régulière la compétition. Le club étant une section de l'Iroise Athlétisme, les licenciés porteront les couleurs de l'Iroise Athlétisme lors des compétitions.

Début septembre, la saison sportive commence et les inscriptions ont lieu à ce moment :

samedi 3 septembre à 10h et 14h, mardi 6 septembre à 18h et ensuite aux heures d'entraînements

I INSCRIPTIONS

Catégories	Années de naissance	Prix	Prix 3 ^{ème} licence
Eveil Athlétique	2003 - 2004	85 €	50 €
Poussins - Poussines	2001 - 2002	85 €	50 €
Benjamins - Benjamines	1999 - 2000	85 €	60 €
Minimes	1997 - 1998	85 €	60 €
Cadets - Cadettes	1995 - 1996	85 €	65 €
Juniors	1993 - 1994	95 €	75 €
Espoirs	1990 - 1992	105 €	85 €
Seniors	1973 - 1989	105 €	85 €
Vétérans	1972 et avant	105 €	85 €
Joggers (non FFA)	1972 et avant	35 €	
Marcheurs (non FFA)	Tout âge	20 €	

FORMALITÉS :

- Compléter la fiche d'inscription (nom et adresse des parents ou du tuteur, autorisation parentale)
- Fournir un **certificat médical de moins de 3 mois à la date de l'inscription avec la mention « pratique de l'athlétisme en compétition »** (licenciés, jogging, marche compétitive) ; **ces 2 conditions sont impératives.**
- Régler le montant de la cotisation (paiement fractionné possible) – par chèque bancaire, chèques vacances.
- Tarif dégressif à partir de la 3^{ème} licence FFA la moins élevée.
- Si le règlement est en partie ou totalement effectué par un comité d'entreprise après fourniture d'une attestation par le club, **un chèque de caution sera demandé à hauteur de la participation du CE** qui sera encaissé après 2 mois d'attente.
- **Chèque sport de 15 € déductible de la licence pour les jeunes nés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1996** sous condition de le fournir à l'inscription : pour l'obtenir consulter <http://www.bretagne.fr/chequesport>. S'il est fourni après l'inscription, un remboursement sera effectué.
- **Pour les bénéficiaires de l'ARS**, un remboursement concernant les jeunes nés de 1997 à 2003 (à titre indicatif), de l'ordre de 10€, conditionné à la fourniture de l'attestation, sera effectué suivant les instructions définies en septembre 2011 lors du vote du budget du comité départemental d'athlétisme). L'enveloppe financière limitée sera gérée au niveau du comité départemental d'athlétisme; les premiers demandeurs seront les premiers servis.

II ENTRAÎNEMENTS

Catégories	Jours	Horaires	Lieu
Entraînement commun: Eveil Athlétique / Poussins - Poussines	Mercredi Samedi	14h–15h30 14H–15h30	Stade municipal rue du Pont de Bois
Benjamins / Benjamines	Mardi Samedi	17h30–19h 10h–12h	Stade municipal rue du Pont de Bois
Entraînement commun: Minimes / Cadets – Cadettes / Juniors Entraînement Iroise athlétisme : Cadets – Cadettes - Juniors	Mardi Vendredi Jeudi Dimanche	18h–20h 18h–20h 18h-20h 10h-12h	Stade municipal rue du Pont de Bois Salle du petit Kerzu à Brest Dépendra du programme du mois : Saint Renan, Plouzané, Guilers,..
Coureurs Joggers	Mardi Jeudi Dimanche	19h 19h 9h et 10h	Stade municipal Rue du Pont de Bois
Marcheurs	Dimanche	9h30-11h30	Stade municipal Rue du Pont de Bois

Nouveauté :

A partir de cadets 3 à 4 entraînements par semaine : 2 au sein du club, un 3^{ième} au petit Kerzu à Brest et un 4^{ième} le dimanche, organisés par l'Iroise athlétisme regroupant tous les athlètes des sections. Le but est une meilleure stimulation et progression des athlètes. Le 4^{ième} entraînement aura lieu le plus souvent à Saint-Renan.

III – LES ASSURANCES

Les licenciés sont couverts par l'assurance F.F.A.

Pour les Joggers et les marcheurs, le Club a contracté une assurance responsabilité civile auprès de Groupama pour ce qui concerne les activités liées au club.

DISPOSITIONS GENERALES (valables pour toutes les assurances)

a) Responsabilité civile :

L'assurance couvre les activités assurées

Un dommage corporel, matériel ou immatériel consécutif à un dommage corporel ou matériel garanti survient : **des indemnités sont versées à la victime.**

Si l'assuré est considéré comme responsable. (La personne responsable du dommage causé peut avoir la qualité d'assuré de même que la victime)

b) Protection juridique

Cette assurance couvre dans le cadre des activités assurées :

- les frais de recours exercés contre l'auteur des dommages subis par la personne assurée,
- les frais de défense pénale de la personne assurée au titre du contrat.

Coprésidents :

Marie Paule CORRE,

Felix PAPE

Tél : 0681159612

Tél : 0616480987

mariepa29@hotmail.com

felix.pape@neuf.fr

Sites sur lesquels le dossier d'inscription est téléchargeable :

<http://fouleerenanaise.wifeo.com/>

<http://iroise.athletisme.over-blog.com/>



INSCRIPTION 2010/2011

Renseignements

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

.....

Date de naissance: ___/___/____ (JJ/MM/AAAA)

Nationalité:

Téléphone fixe:

Portable du licencié :

Portable des parents :(pour les mineurs)

Adresse e-mail :

(écrite lisiblement; elle sera utilisée pour la diffusion d'informations)

Renouvellement : Oui Numéro de licence : Non

Date du certificat médical : ___/___/____ (JJ/MM/AAAA) **datant de moins de 3 mois à la date de prise de la licence.**

CATEGORIE :

- EAM/EAF (2003-2004)
- POF/POM (2001-2002)
- BEF/BEM (1999-2000)
- MIF/MIG (1997-1998)
- CAF/CAG (1995-1996)
- JUF/JUM (1993-1994)
- ESF/ESJ (1991-1992)
- SEF/SEM (1973-1989)
- VETERAN (1972 et avant)
- ENCADRANT

Autorisations Parentales

Je soussigné(e), Mr ou Mme (1)..... parent/tuteur(1) de l'enfant, autorise l'éducateur de la Foulée Renanaise à procéder à l'admission de mon enfant dans un établissement de santé s'il présente un traumatisme pendant la pratique de l'athlétisme nécessitant une prise en charge hospitalière.

J'autorise également les praticiens de l'établissement de santé à pratiquer tous les examens complémentaires et le cas échéant toute intervention chirurgicale ou anesthésie générale si l'état clinique de mon enfant le nécessite.

Allergies ou contre-indication à certains médicaments :

En cas d'urgence médicale, je suis joignable aux numéros de téléphone suivants :

.....

- autorise mon enfant né en 2000 ou avant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité,
- n'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition (**l'absence de réponse vaut refus**).

A Saint Renan le
approuvé, bon pour autorisation »

Signature du parent/tuteur (1) **précédée de la mention « Lu et**

Droit à l'image/ Informatique et liberté (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de la Foulée Renanaise ou l'Iroise Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial pour une durée de 4 ans.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

À Saint Renan, le

Signature du licencié ou du parent /tuteur :
si le licencié est mineur)

Signature du président

(1) barrer la mention inutile



Règlement intérieur

Vous allez nous confier votre enfant pendant toute une saison, nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour l'athlétisme et de la confiance que vous manifestez aux entraîneurs, ainsi qu'à l'équipe dirigeante.

La Foulée Renanaise fonctionne avec des entraîneurs, qui sont là pour inculquer les bases de l'athlétisme dans la meilleure ambiance possible et qui entendent se faire respecter et ne pas travailler en pure perte.

Nous vous demandons, de lire attentivement le règlement intérieur qui suit et d'en discuter avec votre enfant.

Nous demandons aux jeunes athlètes :

1. **Une présence assidue aux entraînements** et la participation aux compétitions décidées par le club. Pour un meilleur suivi individuel, les entraîneurs demandent que les motifs d'absence leur soient communiqués. *Lors d'une dispense de sport, médicalement constatée, nous demandons de nous remettre une copie du certificat .*
2. **De respecter leurs camarades.**
3. **De ne pas contester les décisions des entraîneurs** et de réaliser, chacun à son niveau, tous les exercices préparés par ceux-ci.

En cas d'indiscipline caractérisée, l'entraîneur peut exclure un athlète de la séance d'entraînement et dans ce cas, il en avise les parents. S'il le juge nécessaire, il en informe le bureau qui prendra les décisions qui s'imposent.

4. **A l'occasion des séances d'entraînement :**

- d'arriver à l'heure et de pénétrer immédiatement sur le stade
- de se mettre sans tarder en tenue et d'attendre dans le vestiaire ou à proximité le départ pour l'échauffement,
- de venir à l'entraînement avec l'équipement adéquat, c'est-à-dire :
 - ➔ un short, un T-shirt, un survêtement et un vêtement de pluie,
 - ➔ des chaussures adaptées à la course à pied,
 - ➔ le nécessaire de rechange (T-shirt, chaussettes etc...),
 - ➔ une petite bouteille d'eau.et... un sac pour mettre le tout
- de respecter le matériel mis à disposition pour l'entraînement,
- de respecter ses camarades en toute circonstance,
- *d'appliquer strictement les consignes de sécurité particulièrement pendant les séances de lancer (javelot, marteau etc...) ,*
- à l'issue de la séance d'entraînement, chaque jeune athlète participe au rangement du matériel utilisé,
- d'éviter pour des raisons de sécurité (vol, accident) le port de bijoux,
- de laisser le portable au vestiaire pendant l'entraînement.

Après l'entraînement, les jeunes nés en 2000 et après ne quitteront le stade qu'en présence d'un accompagnant, parent ou toute autre personne autorisée.

Vous comprendrez que tout en privilégiant la convivialité et la sécurité lors des séances d'entraînement nous nous devons d'exiger un minimum de rigueur et de discipline pour que l'enseignement de l'athlétisme soit profitable à votre enfant.

En début de saison sportive, une réunion de parents aura lieu. Des informations importantes vous seront communiquées. Nous insistons sur la présence physique de tous les parents à cette réunion.

Sachez également que les responsables du club et les entraîneurs seront à votre écoute et si vous avez des remarques ou des suggestions à formuler n'hésitez pas à leur en faire part.

*Je soussigné(e), Monsieur – Madame Parent de
Reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur du club dont un exemplaire m'a été remis et déclare l'accepter dans sa totalité.*

A Saint Renan....., le.....

Signature.